

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 31 octobre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 8 novembre 2018 à 18h30, Salle des Fêtes de Viscomtat.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Serge PERCHE à Jean-Pierre DUBOST
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC,
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Thierry DEGLON à Benoît GENEIX
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s : Daniel LAFAY, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Didier ROMEUF, Paul PERRIN, Carine BRODIN.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Stéphanie BERNARD, Joëlle MYE, Emilien COUPERIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

**PACTE FINANCIER ET FISCAL : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES
COMMUNES ET INSTAURATION D'UNE DOTATION
DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

6

Total votants :

54

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la délibération du 15 février 2018 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un Pacte financier et fiscal de nature à renforcer les solidarités au sein du territoire, tout en optimisant les ressources financières disponibles et en anticipant les marges de manœuvre financières et fiscales de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM),

Considérant qu'aux termes du VI de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, tel que modifié par l'article 185 de la Loi n° 1002-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les EPCI à fiscalité propre statuant à la majorité des deux tiers peuvent instituer une Dotation de Solidarité Communautaire au bénéfice des communes membres en tenant notamment compte de critères démographiques et du potentiel fiscal par habitant,

Considérant que, avant même la finalisation des travaux en cours de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) qui viendront amender les montants d'attribution de compensation (AC) à reverser aux communes par l'EPCI en lien avec les nouveaux transferts et/ou dé-transferts de charges, il y a lieu de corriger les attributions communales à allouer sur l'exercice 2018 suite à la mise en œuvre du Pacte financier et fiscal susmentionné,

Considérant que, à l'issue d'une concertation étroite avec les communes membres et pour répondre aux objectifs majeurs que sont l'optimisation des ressources du territoire et la réduction des inégalités de richesse, le pacte financier et fiscal a notamment prévu :

- La prise en charge par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) d'une fraction de la contribution au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) des communes, assortie d'une réduction à due proportion des Attributions de Compensation versées par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) conduisant à une neutralité budgétaire pour les communes et l'EPCI,
- L'instauration d'une Dotation de Solidarité Communautaire dont le financement s'opère par une réduction concomitante du solde des Attributions de Compensation versées par l'EPCI.

Il y a donc lieu de permettre le versement de la Dotation de Solidarité Communautaire nouvellement instaurée et de procéder aux ajustements des Attributions de Compensation individuellement établies sur la base du Pacte financier fiscal, et ce à compter de l'exercice budgétaire en cours et dans les conditions rappelées dans le tableau récapitulatif qui suit :

	Réduction AC pour prise en charge 75% FPIC par EPCI	Réduction AC pour financer la DSC	Réduction totale AC des communes	DSC versée aux communes
ARCONSAT	-3 910	-4 413	-8 323	6 890
AUBUSSON	-1 559	-1 759	-3 318	6 268
AUGEROLLES	-5 648	-6 376	-12 024	11 065
CELLES/DUROLLES	-12 425	-14 025	-26 450	9 554
CHABRELOCHE	-7 001	-7 903	-14 904	9 090
CHARNAT	-978	-1 104	-2 082	6 016
CHATELDON	-5 528	-6 240	-11 768	6 663
COURPIERE	-25 727	-29 040	-54 767	28 780
DORAT	-3 609	-4 074	-7 683	7 049
ESCOUTOUX	-6 557	-7 401	-13 958	12 459
LACHAUX	-1 954	-2 205	-4 159	9 727
LA MONNERIE LE MONTEL	-13 172	-14 868	-28 040	8 073
NERONDE/DORE	-2 850	-3 217	-6 067	5 187
NOALHAT	-1 112	-1 256	-2 368	5 161
OLMET	-1 693	-1 911	-3 604	6 949
PALLADUC	-5 999	-6 771	-12 770	3 427
PASLIERES	-7 407	-8 361	-15 768	18 038
PUY GUILLAUME	-27 980	-31 584	-59 564	4 213
LA RENAUDIE	-1 317	-1 486	-2 803	11 078
RIS	0	-4 184	-4 184	11 813
SAINTE AGATHE	-1 585	-1 789	-3 374	4 802
SAINT FLOUR L ETANG	-1 959	-2 211	-4 170	5 618
SAINT REMY/ DUROLLE	-11 183	-12 622	-23 805	12 024
SAINT VICTOR MONT.	-2 468	-2 786	-5 254	8 670
SAUVIAT	-3 257	-3 677	-6 934	6 832
SERMENTIZON	-3 309	-3 736	-7 045	7 482
THIERS	-89 647	-101 192	-190 839	45 928
VISCOMTAT	-3 810	-4 301	-8 111	6 749
VOLLORE MONTAGNE	-3 710	-4 188	-7 898	4 116
VOLLORE VILLE	-4 712	-5 319	-10 031	10 278
TOTAL COMMUNES	-262 064	-299 999	-562 063	299 999

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'instauration et le versement de la Dotation de Solidarité Communautaire à compter de 2018,
- **Approuve**, en lien avec la mise en œuvre du Pacte Financier et Fiscal, la nouvelle répartition des Attributions de Compensation entre communes à compter de 2018.

TOTAL VOTANTS : 54

Conseillers présents : 48

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

Pour : 54

Contre :

Abstention :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20181108-20181108_01-DE
Regu le 15/11/2018